



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Projet de loi n° 96

L'éducation au service de la francisation

Montréal, le 14 mai 2021 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) salue certaines des intentions du projet de loi n° 96 visant à réformer la Charte de la langue française, déposé hier par le ministre responsable de la Langue française, tout en rappelant que la francisation passe d'abord et avant tout par l'éducation.

Parce qu'elle considère que la maîtrise de la langue française est indispensable pour accéder à la culture commune du Québec et pour exercer pleinement sa citoyenneté, comme décrit dans sa déclaration de principes, la FAE se réjouit de cette réforme qui souligne l'importance du français et de la culture québécoise comme liants de la société. « En étant résolu à ce que chacun ait accès à l'apprentissage de cette langue, le projet de loi s'aligne avec les valeurs et les actions de la FAE, dont les enseignantes et enseignants qu'elle représente œuvrent quotidiennement à en transmettre les fondements dans les établissements scolaires publics », souligne Alain Marois, vice-président à la vie politique à la FAE.

La francisation passe par l'éducation

Nos écoles publiques primaires et secondaires de même que nos centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle sont des endroits privilégiés pour acquérir et pour maîtriser la langue française, mais également pour apprendre à l'aimer et à en prendre soin. Les programmes de formation et les cadres d'évaluation des apprentissages doivent assurer que chaque élève de nos établissements publics, jeune ou adulte, soit en mesure de posséder de solides connaissances et compétences notamment au niveau de la lecture et de l'écriture du français.

La FAE tient également à souligner que la francisation dépasse les perspectives du marché de l'emploi. Il serait dommage de ne franciser les travailleuses et travailleurs du Québec que pour l'exercice de leur emploi, sans prévoir leur offrir une formation plus complète pour exercer pleinement leur citoyenneté en français, notamment pour pouvoir bien accompagner leurs enfants à travers leur parcours scolaire et pour s'intégrer entièrement à la société québécoise.

Par ailleurs, la question des moyens demeure. Afin de réellement renforcer le statut du français avec cette réforme de la Charte de la langue française, la FAE s'attend à ce que la création d'un ministère de la Langue française et celle d'un commissaire à la langue française soient appuyées concrètement d'un plan d'action gouvernemental rigoureux avec des objectifs mesurables. Fidèle à son habitude, la FAE étudiera de manière plus exhaustive le projet de loi n° 96 et n'hésitera pas à proposer des solutions visant à le bonifier.

À propos de la FAE

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 50 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu

carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 2 300 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

-30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Geneviève Cormier, conseillère au Service des communications, au 514 941-5640 ou à g.cormier@lafae.qc.ca